

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 11.02.02.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la demande : 15.08.03 Bulletin 03/33.

56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule*

60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

71) Demandeur(s) : SOMFY Société par actions simplifiée
— FR.

72) Inventeur(s) : AUTRET CAPUCINE.

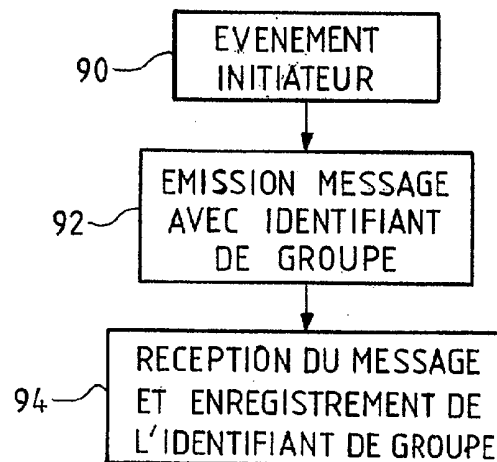
73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : CABINET HIRSCH.

54) PROCÉDE DE DEFINITION D'UN GROUPE PARMIS DES OBJETS BIDIRECTIONNELS.

57) On applique (90) à plusieurs objets de façon synchrone un événement initiateur, comme une double coupure de l'alimentation. On envoie (92) ensuite - par exemple par l'un des objets ayant subi l'événement initiateur - un message contenant un identifiant de groupe. Un objet ayant subi l'événement initiateur et recevant ce message stocke (94) l'identifiant de groupe, et considère ensuite qu'il fait partie du groupe défini par cet identifiant. L'instant d'application de l'événement initiateur peut servir dans chaque objet de référence temporelle pour sécuriser la définition du groupe.

La définition de groupe s'applique notamment à l'appariement de différents objets.



PROCEDE DE DEFINITION D'UN GROUPE
PARMI DES OBJETS BIDIRECTIONNELS

L'invention concerne le domaine des transmetteurs d'ordres et récepteurs
5 d'ordres, présentant des capacités d'émission et de réception; elle concerne
notamment les transmetteurs et récepteurs des systèmes domotiques.

De tels systèmes domotiques sont utilisés pour les produits motorisés ou des
automatismes de fermeture ou de protection solaire dans le bâtiment, ou encore pour
les commandes de luminaires ou autres. Typiquement, on prévoit un ou plusieurs
10 transmetteurs d'ordres; chaque dispositif à commander – volet roulant, store,
luminaire, etc – est associé à un récepteur d'ordres; on peut aussi prévoir qu'un même
récepteur d'ordres commande plusieurs dispositifs. Les transmetteurs d'ordres et les
récepteurs d'ordres communiquent par radio et utilisent une même fréquence de
transmission, ou des fréquences prédéterminées. Pour ces dispositifs, et notamment
15 pour les produits motorisés ou des automatismes de fermeture ou de protection
solaire dans le bâtiment, des raisons logistiques nécessitent le plus souvent que
l'appariement ne soit pas réalisé à la fabrication, mais plutôt sur chantier, après
installation des produits. Diverses solutions d'appariement sont proposées dans l'état
de la technique.

20 Certaines solutions concernent le cas où les transmetteurs d'ordres ne sont
capables que d'émettre, et où les récepteurs d'ordres ne sont capables que de recevoir.
US-A-4 750 118 ou US-A-6 049 289 sont des exemples de telles solutions. D'autres
solutions utilisent des transmetteurs d'ordres et des émetteurs d'ordres capables
d'émettre comme de recevoir; on peut notamment citer US-A-4 529 980, ou US-A-
25 5 148 159.

La demande de brevet français déposée par la demanderesse le 13.07.01 sous le
numéro 01 09369 décrit un procédé d'appariement d'émetteur et de récepteur. Dans
cette demande, il est proposé de munir le récepteur d'un dispositif matériel ou
logiciel de mise en mode d'appariement, ou apprentissage. Quand ce dispositif est
30 activé, le récepteur passe en mode d'appariement. Quand il cesse d'être activé, le
module repasse en mode opérationnel. Le dispositif peut être sensible à une coupure
momentanée de l'alimentation électrique du récepteur.

Par ailleurs, il est connu de permettre de réinitialiser un opérateur de volet roulant à l'aide d'un fil supplémentaire, susceptible d'être relié à la phase du secteur. Une telle solution est décrite dans FR-A-2 808 834.

Il existe toujours un besoin d'un procédé permettant de façon simple et fiable de définir parmi une pluralité d'opérateurs un groupe. Un tel procédé devrait
5 conserver sa fiabilité même dans un environnement radio ou réseau chargé – par exemple en présence de produits voisins déjà configurés, ou de produits voisins en cours de configuration.

Dans un mode de réalisation, l'invention propose donc un procédé de définition
10 d'un groupe parmi une pluralité d'objets bidirectionnels, comprenant les étapes de :

- (a) application synchrone aux objets du groupe d'un événement initiateur;
- (b) envoi d'un message contenant un identifiant de groupe, et
- (c) enregistrement par les objets ayant subi l'événement initiateur de l'identifiant de
groupe.

15 Dans un mode de mise en œuvre, l'application synchrone comprend une action sur une alimentation électrique commune des objets du groupe. Elle peut aussi ou alternativement comprendre l'émission vers les objets d'une commande.

L'étape d'envoi peut être effectuée par un objet ayant subi l'événement
initiateur. Dans ce cas, on peut prévoir qu'un objet ayant subi l'événement initiateur
20 procède à l'envoi d'un message contenant un identifiant de groupe s'il ne reçoit pas un tel message dans un intervalle de temps suivant l'événement initiateur.

Dans un autre mode de mise en œuvre, un objet ayant subi l'événement
initiateur n'enregistre l'identifiant de groupe que si le message est reçu dans un
intervalle de temps prédéterminé suivant l'événement initiateur. On peut aussi
25 prévoir que le message contenant un identifiant de groupe contient une référence temporelle comptée par rapport à l'événement initiateur. Cette référence temporelle comprend de préférence une indication du temps entre l'événement initiateur et l'envoi du message contenant l'identifiant de groupe. Alternativement, chaque objet
est muni d'une horloge interne, et la référence temporelle comprend une indication de
30 la date ou de l'heure de l'événement initiateur.

L'invention propose aussi un programme d'exploitation d'un objet
bidirectionnel, comprenant :

- (a) une routine de réception d'un événement initiateur;

- (b) une routine de réception d'un message et d'extraction d'un identifiant de groupe contenu dans le message, et
- (c) une routine d'enregistrement de l'identifiant de groupe.

Dans un mode de réalisation, la routine de réception d'un événement initiateur est apte à détecter des variations de l'alimentation électrique de l'objet. Elle peut aussi être apte à recevoir un message d'initiation.

Le programme peut aussi comprendre une routine d'envoi d'un message contenant un identifiant de groupe. Dans ce cas, il est avantageux que la routine d'envoi soit inhibée par la mise en œuvre de la routine de réception d'un message.

On peut encore prévoir une routine de calcul du temps à partir de l'exécution de la routine de réception d'un événement initiateur; la routine d'enregistrement n'est alors mise en œuvre que dans un intervalle de temps prédéterminé. On peut aussi prévoir une routine de calcul du temps à partir de l'exécution de la routine de réception d'un événement initiateur; dans ce cas, la routine de réception d'un message est apte à extraire une référence temporelle du message.

L'invention propose enfin un objet bidirectionnel, présentant :

- un étage de réception;
- un étage d'émission;
- une unité logique pilotant l'étage de réception et l'étage d'émission et
- une mémoire contenant un tel programme.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention apparaîtront à la lecture de la description qui suit, donnée à titre d'exemple et en référence aux dessins qui montrent

- figure 1, une vue schématique d'une installation selon l'invention ;
- figure 2, une vue schématique de la structure logique d'un objet bidirectionnel permettant la mise en œuvre de l'invention;
- figure 3, un ordinogramme d'un procédé d'appariement utilisant une définition de groupe selon l'invention;
- figure 4, un ordinogramme d'un procédé permettant de sécuriser la définition d'un groupe parmi les objets bidirectionnels;
- figure 5, un ordinogramme d'un autre mode de définition d'un groupe selon l'invention.

Dans la suite de la description, l'invention est décrite dans un exemple d'application à l'appariement de systèmes domotiques; elle ne se limite pas à de tels systèmes; elle peut aussi être utilisée à d'autres fins que l'appariement. On utilise dans la suite les mots "transmetteur d'ordre" et "récepteur d'ordre", pour désigner des
5 objets qui ont pour fonction de transmettre ou recevoir les ordres donnés par un utilisateur; ces désignations ne sont pas représentatives des fonctionnalités des "transmetteurs" ou "récepteurs", qui du point de vue des signaux, sont capables d'émettre comme de recevoir. On aurait donc pu parler "d'objet bidirectionnel", c'est-à-dire d'un objet présentant des capacités d'émission et de réception. Pour la clarté de
10 l'explication, on utilise les mots "transmetteurs" ou "récepteurs" – qui ne représentent que l'affectation d'un objet bidirectionnel donné à un usage particulier.

On suppose aussi, dans la suite de la description que chaque objet bidirectionnel est muni d'un identifiant univoque; il peut s'agir d'un identifiant correspondant à un code de l'objet, donné en usine et qui n'est pas susceptible d'être
15 modifié; il peut aussi s'agir d'un nombre susceptible d'être modifié, comme un nombre aléatoire choisi dans l'objet ou encore un nombre choisi à l'aide de micro-commutateurs. L'origine de l'identifiant est sans incidence sur le fonctionnement du procédé. On notera aussi que l'identifiant utilisé dans la suite peut être modifié après la définition du groupe ou après l'appariement : il sert simplement, lors de
20 l'appariement, à identifier un objet.

La figure 1 montre une vue schématique d'une installation dans un premier exemple de mise en œuvre de l'invention. L'installation comprend un opérateur 2. Cet opérateur peut, par exemple enrouler ou dérouler des stores, des volets roulants ou une porte de garage, actionner un luminaire, ouvrir une porte, enclencher ou
25 déclencher une alarme, etc. A l'opérateur est relié un récepteur. Le récepteur d'ordres présente une antenne 6 qui lui permet de recevoir des ordres transmis par voie hertzienne depuis un transmetteur d'ordres; le récepteur d'ordres 4 peut en outre émettre des signaux, par exemple par la voie hertzienne, à l'aide de la même antenne 6. La transmission par radio des ordres depuis un transmetteur vers un récepteur ou
30 dans le sens inverse est connue en soi et n'est pas décrite plus en détail ici.

La figure 1 montre encore une pluralité d'opérateurs 8, 12, ayant chacun leur récepteur d'ordres 10, 14. Elle montre encore un transmetteur d'ordres 16; celui-ci est adapté à transmettre par voie hertzienne un ou des ordres à destination des récepteurs

4, 8, 12, et présente à cette fin une antenne non représentée. Typiquement, un transmetteur d'ordres, dans le cas de la commande d'un volet roulant, peut transmettre des ordres de montée ou de descente du volet ou d'arrêt du volet; on peut prévoir d'autres ordres, comme la mise du volet dans des positions préprogrammées
5 du volet, des ordres de programmation du volet, etc. Le transmetteur d'ordres présente donc un ou plusieurs dispositifs permettant à l'utilisateur d'entrer une commande, dans le cas le plus simple un ou plusieurs boutons de commande. Le transmetteur d'ordres est aussi adapté à recevoir des signaux depuis le ou les récepteurs d'ordres; on peut, comme dans le cas du récepteur d'ordres, utiliser la
10 même antenne.

Ainsi, en fonction de la commande reçue de la part de l'utilisateur, de son programme d'exploitation et/ou des signaux reçus depuis les récepteurs d'ordres, le transmetteur d'ordres émet des signaux, comme expliqué dans la suite.

On peut prévoir pour le transmetteur d'ordres comme pour le récepteur d'ordres
15 des canaux de transmission divers en émission ou en réception; dans une configuration simple, on utilise la radio, le transmetteur comme l'émetteur constituant alors un "transceiver", c'est-à-dire un émetteur-récepteur.

Un besoin qui se pose dans ce cadre est de définir un groupe parmi les différents objets. Ce groupe peut ensuite être utilisé pour sélectionner un objet à
20 appairer, comme décrit dans la demande déposée le même jour par la demanderesse sous le titre "Procédé d'appariement d'objets bidirectionnels". Ce procédé d'appariement utilise une affectation temporaire des récepteurs d'ordres d'un groupe à un transmetteur d'ordres. L'affectation temporaire permet de procéder à un appariement d'un récepteur d'ordres ayant subi l'événement initiateur, même dans un
25 environnement radio chargé, dans lequel des messages nombreux sont transmis.

La figure 2 est une vue schématique de la structure logique d'un objet bidirectionnel utilisé comme transmetteur d'ordres ou comme récepteur d'ordres. Dans l'exemple de la figure, l'objet est un "transceiver" et transmet et reçoit des signaux par voie hertzienne, à l'aide d'une antenne unique. L'objet 20 présente donc
30 une antenne 22, un étage de réception 24, relié à l'antenne; l'étage de réception reçoit les signaux captés par l'antenne 22. Il présente aussi un étage d'émission 26, lui aussi relié à l'antenne 22, qui transmet à l'antenne des signaux à émettre. L'étage d'émission et l'étage de réception sont commandés par une unité logique 28, comme

un microprocesseur, qui est capable d'exécuter un programme stocké dans une mémoire 30, typiquement une mémoire morte. L'objet comprend encore une mémoire vive 32 dont le contenu peut être modifié en cours de fonctionnement de l'objet.

5 En fonction de son affectation comme transmetteur d'ordres ou comme émetteur d'ordres, la source de puissance alimentant l'objet peut varier; typiquement, un transmetteur d'ordres est un dispositif portable, alimenté par une pile ou batterie; un récepteur d'ordres est relié à un opérateur et peut donc être alimenté par le secteur.

10 Un transmetteur d'ordres et un émetteur d'ordres peuvent aussi différer par le programme d'exploitation stocké dans la mémoire 30 – dans la mesure où il est avantageux, pour limiter la taille de la mémoire 30, de différencier les objets en chargeant dans la mémoire un programme d'exploitation qui n'est conçu que pour les seules fonctionnalités de transmetteur d'ordres (ou de récepteur d'ordres).

15 L'identifiant de l'objet peut être stocké dans la mémoire morte 30, ou encore peut être stocké dans la mémoire 32, s'il est généré aléatoirement ou autrement.

20 On n'a pas représenté à la figure les moyens qui permettent à un objet de réagir à une commande de l'utilisateur : il peut s'agir, pour un transmetteur d'ordres comme pour un récepteur d'ordres, de boutons, contacts, commutateurs ou autres. On peut aussi prévoir que l'objet est sensible à une ou plusieurs coupures de l'alimentation électrique; ceci est particulièrement avantageux pour un récepteur d'ordres, comme indiqué plus bas. Une telle sensibilité peut être mise en œuvre en détectant les variations de l'alimentation électrique – coupure, mise sous tension, variations de tension, etc.

25 La figure 3 est un ordinogramme d'un procédé d'appariement, tel que celui décrit dans la demande "Procédé d'appariement d'objets bidirectionnels". On détaille plus particulièrement dans ce procédé d'appariement les étapes de constitution du groupe selon la présente invention.

30 On suppose au départ (étape 40) l'existence de plusieurs objets bidirectionnels destinés à fonctionner comme "récepteurs d'ordres" et d'un objet bidirectionnel utilisé comme transmetteur d'ordres.

A l'étape 42, un événement initiateur est produit par l'utilisateur; il s'agit dans l'exemple d'une commande extérieure – c'est-à-dire qui n'est pas émise par un transmetteur d'ordres Il peut s'agir par exemple d'une action spécifique sur la tension

d'alimentation des récepteurs d'ordres, typiquement une double coupure de la tension secteur. Cette solution présente l'avantage d'être simple à mettre en œuvre, dans la mesure où les récepteurs d'ordres sont généralement reliés au secteur, comme expliqué plus haut. On peut aussi imaginer que l'événement initiateur résulte pour un

5 récepteur d'ordres de l'actionnement d'une commande locale, ou d'une modification locale des branchements électriques; cette solution permet notamment un nouvel appariement d'un récepteur d'ordres, même s'il a auparavant été apparié. Dans tous les cas, l'événement initiateur est perçu par les récepteurs d'ordres

On pourrait aussi utiliser comme événement initiateur la réception d'une

10 commande émise par un transmetteur d'ordres; cette solution pourrait permettre d'apparier un récepteur d'ordres parmi l'ensemble de ceux qui sont susceptibles de recevoir la commande en cause. Cette solution présente l'avantage de la simplicité, mais l'inconvénient de ne pas permettre de sélectionner les récepteurs d'ordres – sauf à supposer qu'ils sont déjà appariés à un transmetteur d'ordres particulier. On pourrait

15 aussi utiliser comme événement initiateur la combinaison d'une commande extérieure et d'une commande émise par un transmetteur d'ordres; la commande extérieure – par exemple une action locale sur le récepteur – permet de sélectionner les récepteurs d'ordres devant répondre; la commande émise par le transmetteur d'ordres permet un synchronisme qui peut être utile, comme décrit plus bas.

20 A l'étape 44, en réponse à l'événement initiateur, un récepteur d'ordres devant être apparié émet un signal représentatif de son identifiant et d'une indication qu'il est disponible pour appariement. Comme on vient de le mentionner, il peut s'agir de récepteurs d'ordres qui n'ont jamais auparavant été appariés; il peut aussi s'agir de récepteurs d'ordres qui ont déjà été appariés et que l'on souhaite de nouveau apparier.

25 Le signal émis est dans le cas le plus simple constitué de l'identifiant du récepteur d'ordres et d'un code spécifique signalant qu'il est disponible pour appariement; on peut aussi prévoir de n'émettre que l'identifiant du récepteur, sous un format spécifique.

Cette émission peut être répétée, à intervalles réguliers ou aléatoires, pendant

30 une durée prédéterminée – par exemple 2 à 3 minutes. Si plusieurs récepteurs d'ordres émettent – ce qui est l'hypothèse la plus probable – les règles classiques de détection de collision et de répétition sont utilisables pendant l'émission. La durée prédéterminée peut être sélectionnée en fonction des règles de détection de collision

ou de répétition, et du nombre maximal admissible de récepteurs d'ordres émettant lors de cette étape.

A l'issue de cette étape, le ou les récepteurs d'ordres ayant reçu l'événement initiateur ont émis leur identifiant; de la sorte, un "auditeur" des signaux émis sait
5 quels récepteurs d'ordres ont réagi à l'événement initiateur; un transmetteur d'ordres actif pendant l'étape 44 peut donc constituer une liste des récepteurs d'ordres ayant émis pendant cette étape. De même, tout objet bidirectionnel peut constituer une liste des récepteurs d'ordres ayant émis leur identifiant, pour constituer le groupe. Un récepteur d'ordres ayant subi l'événement initiateur peut donc enregistrer les
10 identifiants des autres récepteurs d'ordres, et ainsi connaître le groupe formé des différents récepteurs d'ordres ayant subi l'événement initiateur.

La suite du procédé de la figure 3 montre l'utilisation du groupe pour l'appariement; dans la mesure où elle ne constitue qu'un exemple d'utilisation du groupe, elle n'est décrite que sommairement.

15 A l'étape 46, un transmetteur d'ordres est activé et émet un signal représentatif de son identifiant et d'une commande d'affectation temporaire.

A l'étape 48, les récepteurs d'ordres ayant transmis leur identifiant à l'étape 44 enregistrent l'identifiant du transmetteur d'ordres, dans une mémoire. Pendant une durée prédéterminée, ces récepteurs d'ordres refuseront d'obéir à toute commande ne
20 provenant pas de ce transmetteur d'ordres. Ces récepteurs sont donc affectés temporairement au transmetteur d'ordres ayant émis la commande d'affectation temporaire à l'étape 46.

La durée prédéterminée d'affectation temporaire a pour fonction de permettre l'appariement d'un transmetteur d'ordres et d'un récepteur d'ordres; elle peut être fixe
25 – et dans ce cas, les récepteurs d'ordres repassent en fonctionnement normal à l'expiration de cette durée. Il est aussi possible, comme expliqué plus bas, que l'affectation temporaire ne cesse qu'à l'émission par le transmetteur d'ordres d'une commande de libération ou de fin d'affectation temporaire.

A l'issue de cette étape 48, le ou les récepteurs d'ordres s'étant identifié(s) à
30 l'étape 44 et ayant reçu une commande d'affectation temporaire à l'étape 46 n'obéit (n'obéissent) plus qu'aux commandes reçues du transmetteur d'ordres; le transmetteur d'ordres ayant transmis la commande d'affectation temporaire dispose, quant à lui, d'une liste des récepteurs d'ordres. Il devient ainsi possible de procéder à

l'appariement, ou à toute autre manipulation impliquant le transmetteur et les récepteurs, indépendamment de l'environnement radio.

A l'étape 50, le transmetteur d'ordres émet un signal représentatif de son identifiant et d'une commande de demande de réaction, à destination d'un récepteur
5 de la liste – par exemple le premier de la liste. La demande de réaction a pour fonction de permettre à l'utilisateur de déterminer visuellement, phoniquement ou par toute autre méthode, le récepteur adressé.

A l'étape 52, à réception de la commande de demande de réaction, le récepteur concerné réagit par un signal. Ce signal est constitué par exemple par la commande
10 brève de l'opérateur piloté par le récepteur concerné; un tel signal permet à l'utilisateur d'identifier le récepteur.

A l'étape 54, l'utilisateur détermine si le signal émis à l'étape 52 provient ou non de l'opérateur désiré. Si c'est le cas, on passe à l'étape 56, et sinon, on passe à l'étape 58.

15 A l'étape 58, on passe à un autre récepteur de la liste – par exemple le récepteur suivant. Ceci correspond à un balayage séquentiel de la liste; on peut aussi procéder à un balayage aléatoire de la liste. On repasse ensuite à l'étape 50, pour émettre une nouvelle commande de demande de réaction à l'attention de cet autre récepteur. Pour
20 passer à un autre récepteur, on peut utiliser à nouveau la même commande du transmetteur d'ordres.

A l'étape 56, le récepteur à apparier a répondu à la commande de demande de réaction. Il est alors possible de procéder à l'appariement proprement dit; celui-ci peut s'effectuer à l'aide du transmetteur d'ordres affecté temporairement, en émettant
25 vers le récepteur d'ordres qui vient de réagir un signal représentatif de l'identifiant du transmetteur à apparier – qu'il s'agisse du transmetteur d'ordres affecté temporairement ou d'un autre.

Le récepteur d'ordres qui reçoit le message d'appariement stocke dans une mémoire l'identifiant du transmetteur d'ordres reçu dans le message d'appariement, de sorte à pouvoir ensuite répondre aux commandes qu'il reçoit de sa part. Il passe
30 dans un état apparié, dans lequel il ne répond plus à un événement initiateur tel qu'une double coupure secteur, mais simplement à un événement initiateur particulier – une action locale ou encore une commande de ré-appariement provenant du transmetteur d'ordres auquel il est apparié.

A l'issue de l'étape d'appariement 56, un transmetteur d'ordres est apparié au récepteur d'ordres ayant réagi en dernier à la commande de demande de réaction. Aux étapes 60 et 62, on procède le cas échéant à la libération des autres récepteurs affectés temporairement. Comme expliqué plus haut, ces étapes ne sont pas
5 indispensables : on peut programmer les récepteurs de sorte à ce que l'affectation temporaire cesse après une durée fixe; on peut aussi faire cesser l'affectation temporaire à réception d'une commande d'appariement, même destinée à un autre récepteur d'ordres.

Il est toutefois avantageux de fournir la possibilité à l'utilisateur de poursuivre
10 l'appariement des récepteurs de la liste autres que celui qui vient d'être apparié. Ceci évité de devoir émettre à nouveau l'événement initiateur pour apparier les autres récepteurs. A l'étape 60, on teste si l'utilisateur désire libérer les autres récepteurs. Si tel est le cas, on passe à l'étape 62 où l'on émet un ordre de libération; sinon, on repasse à l'étape 50, pour l'émission d'une nouvelle commande de demande de
15 réaction; les étapes 60 et 62 peuvent être implicites; ainsi, si le transmetteur d'ordres est utilisé comme console de programmation, le test de l'étape 60 peut simplement consister à vérifier si l'utilisateur active de nouveau le bouton d'envoi d'une commande de demande de réaction – ce qui fait directement passer à l'étape 50. En l'absence d'une telle commande de demande de réaction, on passerait à l'étape 62, à
20 moins que la libération ne soit implicite après l'écoulement d'une durée fixe. On peut aussi imaginer, à l'inverse, que l'on émet à l'étape 62 un nouvel événement initiateur, sous forme d'une commande spécifique à destination des récepteurs de la liste non encore appariés.

Le procédé décrit à la figure 3 permet un appariement sûr, indépendamment de
25 l'environnement radio. Dans l'exemple de la figure 3, le groupe n'est en fait utilisé que par le transmetteur d'ordres qui procède à l'appariement : de ce fait, dans cette application, il n'est pas utile de stocker le groupe dans les différents récepteurs d'ordres.

La figure 4 montre un autre exemple de constitution de groupe, selon un autre
30 mode de réalisation de l'invention. Le procédé de la figure 4 permet de sécuriser encore davantage la formation du groupe et d'éviter, dans une installation complexe, ou voisine d'une installation complexe, tout chevauchement d'objets susceptibles

d'être appariés bien que n'appartenant pas à un même ensemble. Ce procédé permet de définir avec une plus grande sûreté le groupe.

Le procédé de la figure 4 repose sur le caractère synchrone de l'événement initiateur; il propose d'utiliser cet événement comme référence temporelle; cette
5 référence permet à un récepteur d'ordres ayant reçu l'événement initiateur d'être identifié à l'aide de son temps local, mesuré par rapport à cette référence temporelle. Il suffit alors de prévoir qu'une commande ou une réponse émise par un récepteur d'ordres est accompagnée d'une indication du temps local, comme décrit maintenant.

L'étape 70 est celle à laquelle se produit l'événement initiateur synchrone;
10 comme expliqué plus haut, il peut s'agir d'une commande extérieure – dans l'exemple une action particulière sur le secteur. Il peut aussi s'agir d'une combinaison d'une commande extérieure et d'une commande reçue depuis un transmetteur d'ordres, comme expliqué plus haut, ou d'une commande reçue depuis un transmetteur d'ordres.

15 A l'étape 72, chaque récepteur d'ordres ayant perçu l'événement initiateur lance un compteur horloge.

A l'étape 74, un récepteur d'ordres émet un signal; il peut s'agir du signal de l'étape 44 de la figure 3, ou de tout autre signal émis ultérieurement par le récepteur d'ordres; ce signal comprend, outre l'identifiant du récepteur d'ordres ou des
20 commandes, une indication du compteur horloge. De la sorte, le signal émis par le récepteur d'ordres est daté par rapport à la référence temporelle que constitue l'événement initiateur.

A l'étape 76, le signal émis à l'étape 74 est reçu par l'objet auquel il est destiné – par exemple le transmetteur d'ordres. Celui-ci dispose ainsi de l'indication du
25 compteur horloge. A l'étape 78, cette indication temporelle est comparée à une indication calculée localement dans le transmetteur d'ordres; cette indication peut résulter d'une comparaison avec les indications temporelles reçues de la part des autres récepteurs d'ordres. Elle peut aussi résulter d'un compteur d'horloge du transmetteur d'ordres – notamment si celui-ci est à l'origine de l'événement initiateur.

30 Si l'indication temporelle du signal reçu est cohérente, on passe à l'étape 80, dans laquelle les instructions ou commandes émises par le récepteur d'ordres sont traitées; inversement, si l'indication temporelle n'est pas cohérente avec l'indication calculée localement, on passe à l'étape 82. A l'étape 82, on a déterminé que le signal

émis à l'étape 76 n'est pas cohérente, et que le signal reçu à l'étape 76 ne provient pas d'un récepteur d'ordres ayant subi l'événement initiateur. On ignore le message ou les instructions reçues.

Le procédé de la figure 4 permet donc d'identifier avec une sûreté plus grande
5 l'origine d'un message; il permet de sécuriser la constitution de groupes à l'aide d'un événement initiateur.

Des variantes au procédé décrit à la figure 4 sont possibles. Ainsi, si le transmetteur d'ordres n'est pas lui-même en mesure de percevoir l'événement initiateur – par exemple par ce que le transmetteur d'ordres est un objet nomade, non
10 relié au secteur – il peut néanmoins enclencher son propre compteur de temps au moment de sa première activation. Les valeurs de compteurs relevés dans chaque trame sont alors diminuées de la valeur du compteur du transmetteur d'ordres avant d'être enregistrées avec tous les identifiants des récepteurs d'ordres lors de la capture. En fin de phase capture, ces valeurs sont toutes comparées, et celles s'écartant
15 sensiblement de la valeur moyenne correspondent à des identifiants qui ne seront pas pris en compte.

On peut aussi changer la façon de coder la référence temporelle. Ainsi, si les différents objets sont munis d'une horloge interne – par exemple pour permettre une programmation horaire par l'utilisateur – ils peuvent non pas lancer un compteur,
20 mais simplement noter la date et/ou l'heure de l'événement initiateur. Cette date et/ou cette heure peut ensuite être émise dans un message.

Le test de cohérence de l'étape 78 dépend de la précision souhaitée et de la dérive des compteurs. Pour des horloges telles que celles couramment utilisées dans les volets roulants, présentant une dérive de l'ordre de 300 ms/heure, on peut
25 considérer que les objets ayant reçu un même événement initiateur doivent répondre avec une indication temporelle égale à 10 ms près. Ceci permet de différencier des événements initiateurs séparés de moins de 100 ms, et rend extrêmement improbable en pratique toute confusion entre deux groupes d'objets.

Dans l'exemple de la figure 4, on a décrit l'insertion d'une indication temporelle
30 dans les messages émis par les récepteurs d'ordres à l'attention d'un transmetteur d'ordres. Le procédé de la figure 4 est donc appliqué à l'exemple de la figure 3. On comprend toutefois que la définition d'un groupe parmi les récepteurs d'ordres, expliquée en référence à la figure 4, peut être mise en œuvre à d'autres fins que

l'appariement décrit en référence à la figure 3. Dans le cas des opérateurs domotiques, le procédé de la figure 4 peut être mise en œuvre pour la définition d'une commande générale, pour une programmation centralisée de tous les récepteurs ou d'une partie de ceux-ci. Plus généralement, le procédé de la figure 4 peut être utilisé
5 pour toute démarche sur les objets d'un groupe – le groupe étant défini par l'événement initiateur.

Par rapport à la solution décrite à la figure 3, la solution de la figure 4 assure une meilleure sûreté, même si des démarches distinctes de programmation sont mises en œuvre sur des objets – ce qui peut notamment être le cas si des opérateurs sont
10 simultanément programmés dans des appartements voisins.

Dans l'exemple de la figure 4, les différents objets émettent tous des messages : ceci est utile dans la mesure où les différents objets agissent comme récepteurs d'ordres, et transmettent pour l'appariement leur identifiant vers le transmetteur d'ordres; pour constituer un groupe, cette solution ne s'impose pas : il suffit qu'un
15 seul objet fournisse aux autres une indication temporelle pour que les autres objets puissent déterminer s'ils appartiennent ou non au même groupe que celui qui a fourni l'indication. On pourrait ainsi susciter la génération de la liste des objets d'un groupe en envoyant à l'aide d'un objet une commande avec une indication temporelle; les autres objets ayant la même indication temporelle pourraient alors se déclarer. Cette
20 solution limite les échanges dans la mesure où seuls les membres du groupe s'annoncent.

La solution de la figure 4 s'implémente en programmant simplement les récepteurs d'ordres pour émettre une référence temporelle, dans un ou dans tous les messages.

25 La figure 5 montre encore un autre mode de réalisation de l'invention. L'étape 90 correspond à l'événement initiateur; les remarques faites plus haut s'appliquent encore.

A l'étape 92, un message contenant un identifiant de groupe est émis. Le message peut être émis par un des membres du groupe ou par d'autres moyens. Si le
30 message est émis par un membre du groupe, on peut prévoir que l'événement initiateur provoque l'émission du message et que l'on utilise des mécanismes de détection de collision, pour assurer qu'au moins un message est émis sans collision. On peut aussi prévoir que le message est émis par un membre du groupe, sur action

d'un utilisateur – excitation locale du membre du groupe considéré, ou encore réception d'un ordre par le membre du groupe considéré. Le message peut aussi être émis par un objet qui n'est pas membre du groupe.

Le message de l'étape 92 contient un identifiant de groupe. Il peut s'agir d'une
5 référence temporelle, mais plus généralement de tout autre identifiant de groupe. Par exemple, on pourrait utiliser comme identifiant de groupe un nombre aléatoire généré par l'objet qui émet le message de l'étape 92. On pourrait aussi utiliser comme identifiant de groupe l'identifiant de l'objet qui émet le message de l'étape 92.

A l'étape 94, les objets qui ont

- 10 - subi l'événement initiateur et
- reçu le message de l'étape 92

enregistrent l'identifiant de groupe reçu lors de l'étape 92. Ils se considèrent alors comme faisant partie du groupe défini par l'identifiant de groupe enregistré.

Le groupe ainsi défini peut être utilisé à des fins d'appariement, comme
15 expliqué plus haut. On peut aussi l'utiliser à d'autres fins, par exemple pour la définition d'une commande générale. Une telle définition de commande générale peut s'effectuer très simplement, et non plus comme dans l'état de la technique en appariant successivement un transmetteur d'ordres à chacun des récepteurs d'ordres.

On peut prévoir que l'enregistrement de l'étape 94 ne s'effectue que si le
20 message à l'étape 92 est reçu dans une plage de temps déterminée à la suite de l'événement initiateur. Ceci limite les risques de perturbation dans la constitution du groupe. Par exemple, on pourrait prévoir :

- l'émission d'un message avec un identifiant de groupe par tous les objets ayant subi l'événement initiateur; et
- 25 - l'enregistrement par les objets ayant subi l'événement initiateur du premier identifiant de groupe reçu.

Une telle séquence permet la constitution du groupe en quelques dizaines de millisecondes, ce qui limite tout risque d'interférences avec d'autres installations.

Pour limiter les risques de collision, on peut prévoir dans un objet un tirage
30 aléatoire de l'instant d'émission du message avec l'identifiant de groupe. Par exemple, à supposer des groupes de 20 objets, on définit 20 plages temporelles d'émission de message, chaque plage ayant une durée de 10 ms. Un objet subissant l'événement initiateur tire aléatoirement une plage temporelle et émet un message avec un

identifiant de groupe dans cette plage temporelle, à moins qu'il n'ait reçu correctement dans une plage temporelle précédente un message d'identifiant de groupe.

5 On ne détaille pas la mise en œuvre par programmation des différentes étapes proposées, qui est à la portée de l'homme du métier utilisant les techniques de programmation connues en tant que telles.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation donnés plus haut. La transmission radio utilisée entre un transmetteur et un récepteur n'est donnée qu'à titre d'exemple et peut être modifiée. L'invention s'applique notamment, que les
10 transmetteurs et les récepteurs utilisent une fréquence unique ou émettent chacun sur une fréquence distincte, ou par sauts de fréquences, ou avec des modulations différentes. En fait, le procédé s'applique dès lors que les transmetteurs ou récepteurs d'ordres sont des "objets bidirectionnels" capables d'émettre et de recevoir.

On a utilisé les mots "récepteurs d'ordres" et "opérateurs", qui s'appliquent
15 notamment à l'exemple des opérateurs de volets roulants. Le récepteur et l'opérateur peuvent être des éléments distincts, comme dans les exemples, ou alors former un ensemble unique – par exemple par intégration du récepteur d'ordres dans l'opérateur.

On peut manifestement coder ou encrypter les messages ou les identifiants, en utilisant les techniques connues de l'état de la technique.

20 Enfin, les différentes étapes des différents modes de réalisations peuvent être combinées; ainsi, ce qui est dit la référence temporelle à la figure 4 s'applique à l'identifiant de groupe de la figure 5.

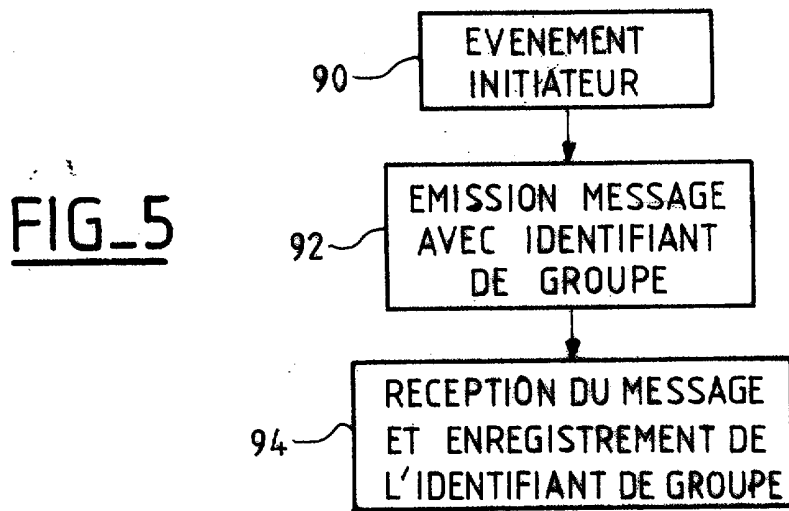
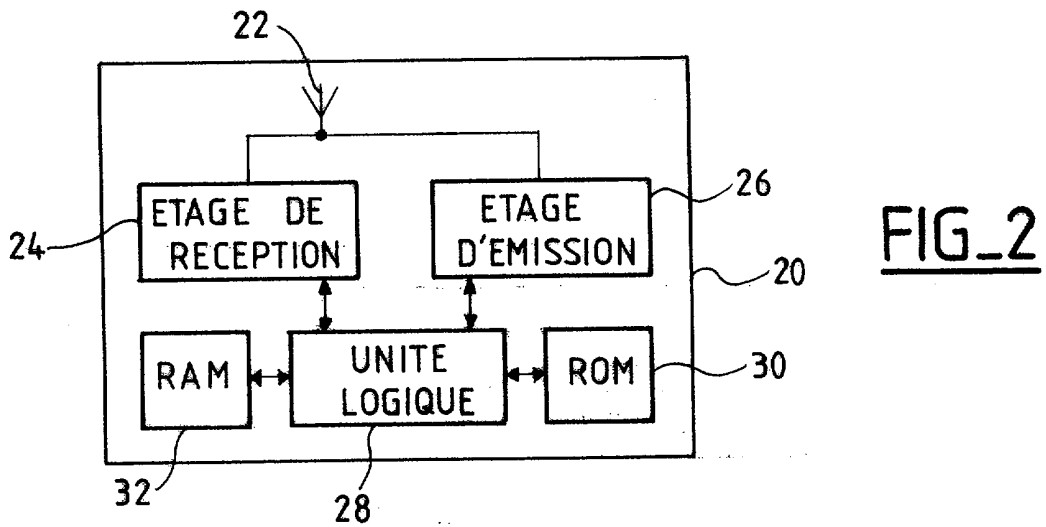
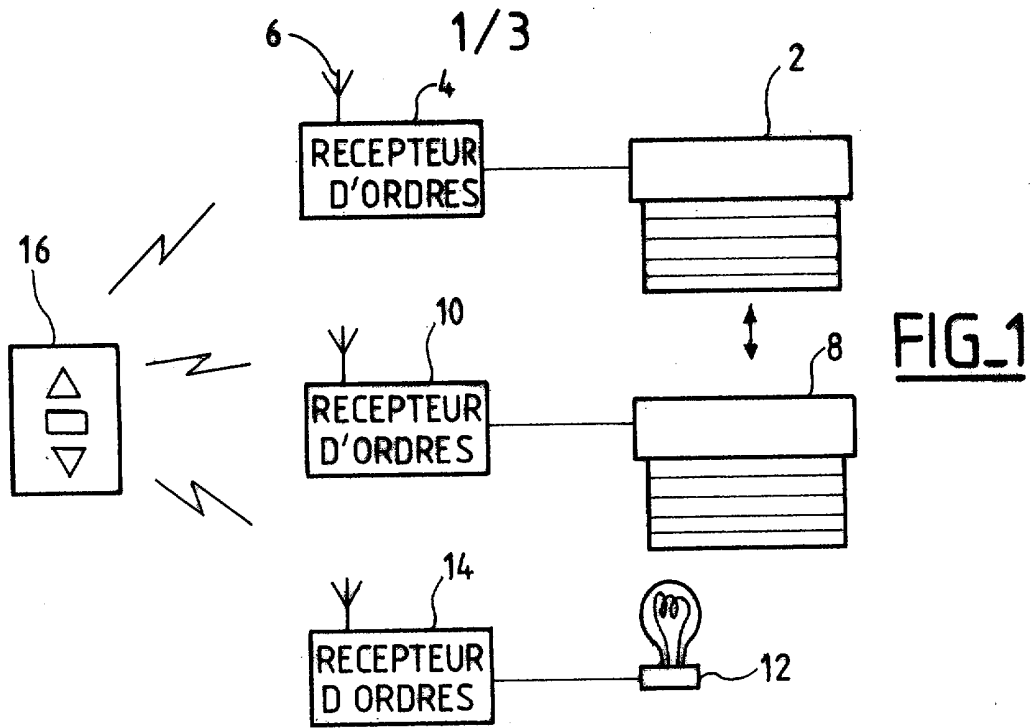
REVENDEICATIONS

1. Un procédé de définition d'un groupe parmi une pluralité d'objets bidirectionnels, comprenant les étapes de :
 - 5 (a) application synchrone (90) aux objets du groupe d'un événement initiateur;
 - (b) envoi (92) d'un message contenant un identifiant de groupe, et
 - (c) enregistrement (94) par les objets ayant subi l'événement initiateur de l'identifiant de groupe.
2. Le procédé de la revendication 1, caractérisé en ce que l'application synchrone
10 comprend une action sur une alimentation électrique commune des objets du groupe.
3. Le procédé de la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'application synchrone comprend l'émission vers les objets d'une commande.
4. Le procédé de la revendication 1, 2 ou 3, caractérisé en ce que l'étape d'envoi est effectuée par un objet ayant subi l'événement initiateur.
- 15 5. Le procédé de la revendication 4, caractérisé en ce qu'un objet ayant subi l'événement initiateur procède à l'envoi d'un message contenant un identifiant de groupe s'il ne reçoit pas un tel message dans un intervalle de temps suivant l'événement initiateur.
6. Le procédé de l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce qu'un objet ayant
20 subi l'événement initiateur n'enregistre l'identifiant de groupe que si le message est reçu dans un intervalle de temps prédéterminé suivant l'événement initiateur.
7. Le procédé de l'une des revendications 1 à 6, caractérisé en ce que le message contenant un identifiant de groupe contient une référence temporelle comptée par rapport à l'événement initiateur.
- 25 8. Le procédé de la revendication 7, caractérisé en ce la référence temporelle comprend une indication du temps entre l'événement initiateur et l'envoi du message contenant l'identifiant de groupe.

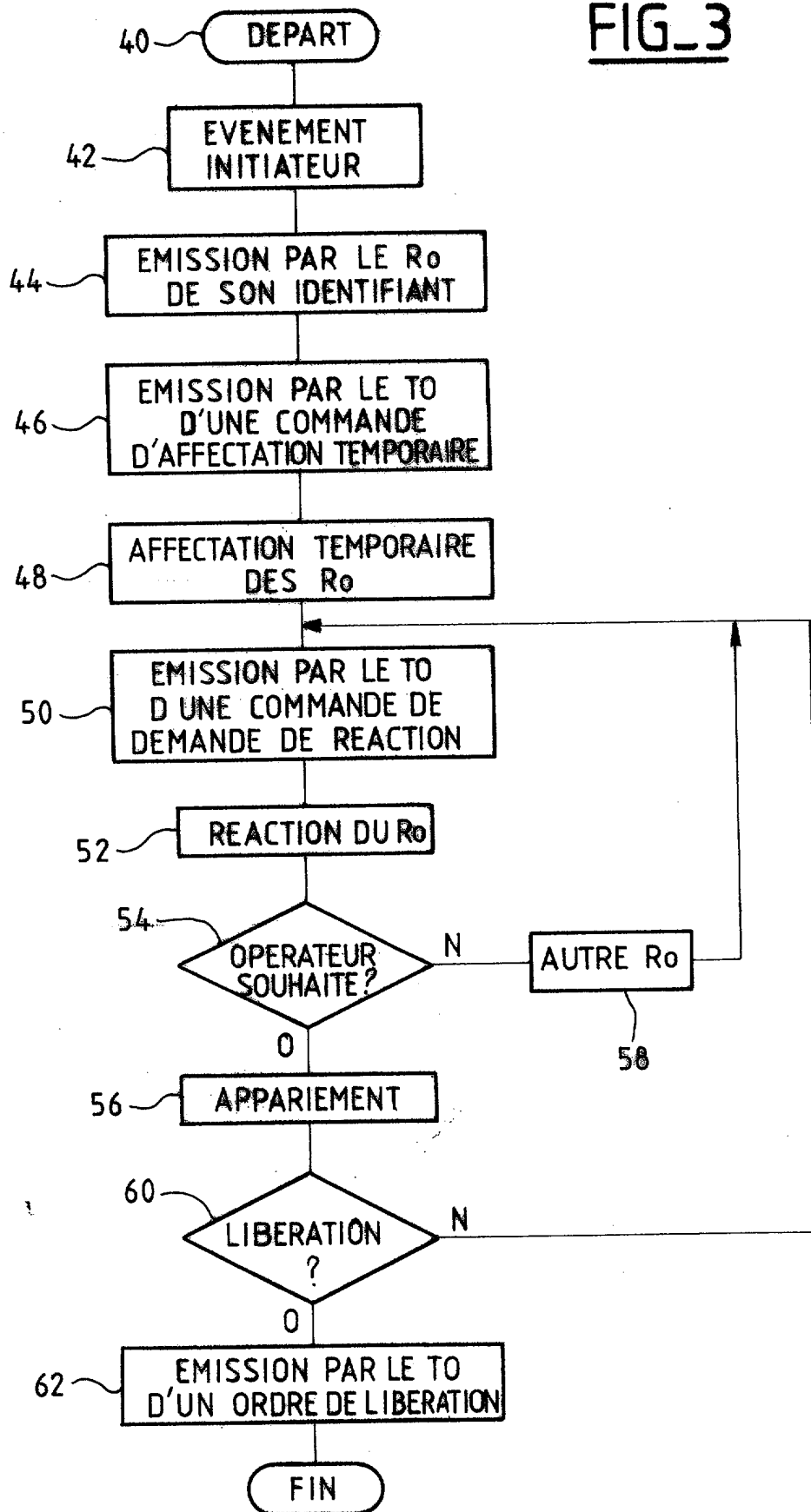
9. Le procédé de la revendication 7, caractérisé en ce que chaque objet est muni d'une horloge interne, et en ce que la référence temporelle comprend une indication de la date ou de l'heure de l'événement initiateur.
10. Un programme d'exploitation d'un objet bidirectionnel, comprenant :
- 5 (a) une routine de réception d'un événement initiateur;
(b) une routine de réception d'un message et d'extraction d'un identifiant de groupe contenu dans le message, et
(c) une routine d'enregistrement de l'identifiant de groupe.
11. Le programme de la revendication 10, caractérisé en ce que la routine de
10 réception d'un événement initiateur est apte à détecter des variations de l'alimentation électrique de l'objet.
12. Le programme de la revendication 10 ou 11, caractérisé en ce que la routine de réception d'un événement initiateur est apte à recevoir un message d'initiation.
13. Le programme de la revendication 10, 11 ou 12, caractérisé en ce qu'il comprend
15 en outre une routine d'envoi d'un message contenant un identifiant de groupe.
14. Le programme de la revendication 13, caractérisé en ce que la routine d'envoi est inhibée par la mise en œuvre de la routine de réception d'un message.
15. Le programme de l'une des revendications 10 à 14, caractérisé en ce qu'il comprend en outre une routine de calcul du temps à partir de l'exécution de la routine
20 de réception d'un événement initiateur et en ce que la routine d'enregistrement n'est mise en œuvre que dans un intervalle de temps prédéterminé.
16. Le programme de l'une des revendications 10 à 15, caractérisé en ce qu'il comprend en outre une routine de calcul du temps à partir de l'exécution de la routine de réception d'un événement initiateur et en ce que la routine de réception d'un
25 message est apte à extraire une référence temporelle du message.

17. Un objet bidirectionnel, présentant :

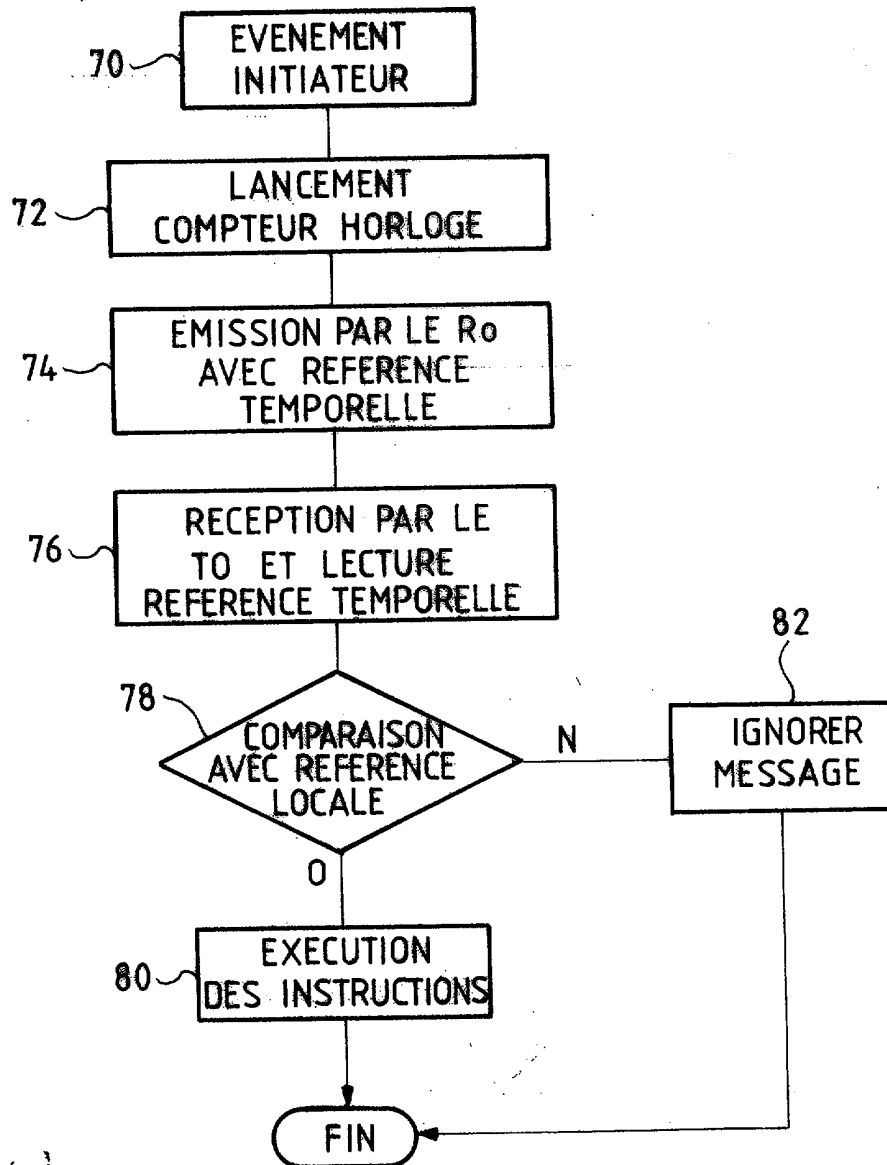
- un étage de réception (24);
 - un étage d'émission (26);
 - une unité logique (28) pilotant l'étage de réception (24) et l'étage d'émission (26), et
- 5 - une mémoire contenant un programme selon une des revendications 10 à 16.



2/3

FIG. 3

3/3

FIG_4

**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FA 614362
FR 0201631

| DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS | | Revendication(s) concernée(s) | Classement attribué à l'invention par l'INPI |
|--|---|----------------------------------|--|
| Catégorie | Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes | | |
| X | US 6 028 866 A (BEUK LEONARDUS G M ET AL) 22 février 2000 (2000-02-22) * colonne 3, ligne 56 - colonne 5, ligne 28 * * colonne 13, ligne 40 - colonne 14, ligne 62 * ---- | 1,3-6, 10, 12-14,17 | H04B3/00 G08C19/00 G08B9/00 |
| X | EP 0 651 119 A (PHISILOG RES LTD) 3 mai 1995 (1995-05-03) * colonne 4, ligne 29 - colonne 7, ligne 19 * ---- | 1,4-6, 10,13, 15,17 | |
| X | WO 01 71685 A (DORON MOSHE ;BEN ZEEV YUVAL (IL); BRIGHTCOM TECHNOLOGIES LTD (IL)) 27 septembre 2001 (2001-09-27) * page 10, ligne 7 - page 11, ligne 9 * * page 21, ligne 4 - ligne 21 * * page 24, ligne 5 - page 27, ligne 10 * * page 28, ligne 7 - ligne 22 * ---- | 1,3-6, 10,12, 13,17 | |
| A | US 5 797 085 A (JANSEN ROBERTUS C J ET AL) 18 août 1998 (1998-08-18) * colonne 3, ligne 28 - ligne 42 * * colonne 7, ligne 49 - colonne 8, ligne 41 * * colonne 9, ligne 57 - colonne 10, ligne 48 * ----- | 1,3-6, 10,12-17 | |
| | | | DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) |
| | | | G08C H04L |
| Date d'achèvement de la recherche | | Examineur | |
| 15 novembre 2002 | | López Pérez M-C. | |
| <p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons</p> <p>..... & : membre de la même famille, document correspondant</p> | | | |

1

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0201631 FA 614362**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 15-11-2002

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

| Document brevet cité au rapport de recherche | | Date de publication | | Membre(s) de la famille de brevet(s) | Date de publication |
|---|------------|------------------------|------------|---|------------------------|
| US 6028866 | A | 22-02-2000 | DE | 69623446 D1 | 10-10-2002 |
| | | | EP | 0811216 A1 | 10-12-1997 |
| | | | WO | 9723853 A1 | 03-07-1997 |
| | | | JP | 11501194 T | 26-01-1999 |
| EP 0651119 | A | 03-05-1995 | AT | 145035 T | 15-11-1996 |
| | | | BE | 1006045 A6 | 26-04-1994 |
| | | | DE | 69400859 D1 | 12-12-1996 |
| | | | DE | 69400859 T2 | 27-03-1997 |
| | | | EP | 0651119 A1 | 03-05-1995 |
| | | | ES | 2095142 T3 | 01-02-1997 |
| | | | GB | 2283599 A | 10-05-1995 |
| | | | IE | 940010 A1 | 03-05-1995 |
| | | | IE | 940011 A2 | 20-04-1994 |
| | | | WO 0171685 | A | 27-09-2001 |
| WO | 0171685 A1 | 27-09-2001 | | | |
| US 5797085 | A | 18-08-1998 | CN | 1157069 A | 13-08-1997 |
| | | | EP | 0767945 A2 | 16-04-1997 |
| | | | WO | 9634374 A2 | 31-10-1996 |
| | | | JP | 10502789 T | 10-03-1998 |